

# **Compte-rendu de la réunion du groupe de réflexion handicap**

## **dans le cadre de la réunion des secrétaires scientifiques des sections et CID (SSC) du comité national de la recherche scientifique (CoNRS)**

La réunion s'est tenue le 15/06/2021 en visioconférence en présence de : Karine Loubière (section 10), Simon Tricard (section 14), Dominique Weil (section 21), Axel Lofberg (CID 50), Emmanuelle Marie-Begue (CID 54), Gineth Saracco (CSI INSU), Laurent Loty (CR au Centre d'Étude de la Langue et des Littératures Françaises à Sorbonne Université).

Membres du groupe de travail excusés : Raphael Granier (contacts CPCN, section 1), Vincent Jacques (section 3), Hinrich Lutjens (section 4), Céline Souchay (DR au Laboratoire de Psychologie et Neurocognition à Grenoble), Francesca Grassia (SGCN) et Anne-Véronique Morizur (MIH).

---

### **1. ECHANGE AVEC LA CPCN**

#### **Soutien de la CPCN**

Alain Schuhl, DGDS du CNRS, avait demandé d'officialiser la demande du groupe de réflexion pour que les chercheurs en situation de handicap aient une progression de carrière équitable par un positionnement de la CPCN. Dans ce but, Simon Tricard a présenté une proposition de motion à la CPCN du 11-12 mai (v. compte-rendu du 16/04/21).

#### **Retour**

La proposition a été bien reçue par les présidents de section qui voteront pour son adoption, après un délai de réflexion, à la CPCN du 2 juillet. La motion sera aussi discutée en réunion des secrétaires scientifiques des sections et CID le 8 juillet. Le texte a été lu lors du dernier conseil scientifique du CNRS les 26 et 27 avril.

---

### **2. CORRESPONDANTS HANDICAP DES SECTIONS**

#### **Echange avec les correspondants handicaps des sections**

Les correspondants handicap de cette mandature n'ont pas été suffisamment sollicités. Il est donc important qu'un cadrage de leurs missions soit réalisé, comme c'est prévu dans le plan d'action handicap de la MIH. Leur rôle sera de faire le lien avec les personnels concernés par le handicap. Ils seront aussi un relai, une personne identifiée par les chercheurs qui ont des questions liées au handicap. Leurs coordonnées devront donc être visibles et largement diffusées, notamment sur le site du Comité National. Une formation devra être mise en place dès leur nomination afin de les sensibiliser aux généralités sur le handicap, à la politique du CNRS, notamment en terme de recrutement, mais également en terme d'évaluation et de promotion. Les correspondants handicap devront également être sensibilisés aux problématiques liées au travail en situation de handicap et comment prendre en compte ces problématiques lors des évaluations et des processus sélectifs.

#### **Rédaction de notice**

La possibilité de mentionner une situation de handicap est possible dans les CRAC/RIBAC et a été notifiée dans le mail d'introduction à la campagne PEDR. Elle n'a malheureusement pas été ajoutée dans la trame des évaluations périodiques, ni dans les modèles des dossiers pour les concours DR2 et

promotions. Cependant, il est important de savoir que chaque chercheur en situation de handicap a le droit de mentionner sa situation particulière et d'expliciter les impacts sur sa vie professionnelle. Le groupe de réflexion encourage donc à notifier les situations de handicap et les conséquences qu'elles impliquent dans tout dossier d'évaluation, concours, promotion et primes. En faisant cela, les sections et jurys, pas systématiquement sensibilisés aux questions de handicap, pourront alors apprécier au mieux le contexte dans lequel le travail est effectué.

### **Retour de la section**

Dans l'autre sens, lorsque que les chercheurs ont fait la démarche de notifier leur situation de handicap dans leur notice, il est fortement apprécié quand la section fait un retour, et notifie la prise en considération de cette situation particulière.

### **Communication avec la MIH**

La mission insertion handicap étant le premier responsable de la politique handicap du CNRS. Il est donc primordial qu'une communication active reste établie entre elle et les divers acteurs s'intéressant aux questions de handicap, dont notamment les représentants du CoNRS.

### **Transmission**

L'ensemble des membres du groupe de réflexion handicap ne renouvellera pas son mandat au comité national. Il reste cependant des points de réflexion qui méritent approfondissement. Si les membres de la prochaine mandature souhaitent poursuivre le travail, les membres du groupe actuel sont disponibles pour un passage de relai.

---

## **3. QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE**

### **Contexte**

Une volonté du groupe de réflexion était d'échanger avec des juristes pour trouver les formulations adéquates et faire passer des messages importants de façon officielle. Une attention particulière concernant le handicap est de prendre en compte les situations particulières personnelles afin d'assurer une équité d'évaluation, tout particulièrement pour les processus sélectifs (concours, promotions, primes). Dans le but de discuter de ce point en interne au CNRS dans un premier temps, le service conseil et expertise juridique de la DRH a été sollicité, mais a décliné car « actuellement extrêmement surchargé ». Par conséquent, les questionnements principaux sont rédigés ci-dessous, pour transmission par voie écrite au juriste du CoNRS.

### **Questions**

- *Correspondants handicap des sections.* Il serait préférable que n'importe quel membre d'une section, quel que soit son rang, puisse être correspondant handicap. Quel terme doit-on utiliser lors de la formulation des missions du correspondant handicap pour lui donner un droit d'accéder aux dossiers et d'assister aux discussions en tant qu'observateur, sans droit de vote si son rang ne le permet pas, exactement comme les secrétaires scientifiques de section de rang B assistent aux délibérations des promotions DR ?
- *Extraction CRAC/RIBAC.* Il est crucial pour un correspondant handicap d'avoir connaissance des personnes en situation de handicap qui se sont déclarées dans sa section. Cette information est disponible dans les CRAC/RIBAC : comment mettre en place un processus d'extraction pour ne pas avoir à ouvrir les fichiers un par un ?

- *Circonstances personnelles particulières.* Dans un contexte d'égalité des chances, il est primordial d'effectuer une évaluation des dossiers en prenant en compte des circonstances personnelles particulières, en particulier la problématique du temps de travail effectif à cause des contraintes dues à une situation de handicap. Ceci est particulièrement vrai lors de processus sélectifs (concours, promotions, primes). Certains chercheurs les explicitent spontanément dans leurs dossiers, alors que d'autres s'abstiennent. Cette différence d'attitude crée un biais indéniable lors de l'évaluation. Comment formuler de façon acceptable juridiquement que chaque chercheur a la possibilité de notifier les impacts de circonstances personnelles particulières (dont une situation de handicap) sur son activité professionnelle ?
- *Contact d'une personne avec suspicion de situation de handicap.* Lors de discussions en session, il est parfois remonté qu'un chercheur est en situation de handicap. Cela peut être explicitement notifié dans son rapport, mais cela peut aussi être de façon non explicitement déclarée. Le correspondant handicap de la section pourrait alors contacter cette personne pour faire un point et la sensibiliser à la politique handicap de l'établissement. Quelle procédure pourrait alors être mise en place dans ce but ?

---

#### 4. AUTRES POINTS ABORDES

##### **Passage de relai**

Deux documents vont être préparés pour résumer les grandes réflexions et actions du groupe handicap de la SSC : 1/ un bilan de réflexion, 2/ une lettre aux membres de la nouvelle mandature, étant donné qu'il n'y aura pas d'intervention propre au handicap aux journées d'accueil de la nouvelle mandature ; le sujet du handicap devrait cependant être abordé lors de l'intervention du DGDS.

##### **Points divers**

- Une lettre de diffusion à tous les chercheurs pourrait être envisagée pour sensibiliser tous les personnels du CNRS au handicap. Elle pourrait être diffusée dans un CNRS hebdo, sur la page Web du CNRS et en courrier joint aux feuilles de paye.
- La question de la politique handicap doit être systématiquement soulevée lors des évaluations des laboratoires. Cela participe à la sensibilisation des différents acteurs, dont les DU, afin d'améliorer l'insertion de l'ensemble des personnels ITA, chercheurs et enseignants-chercheurs à la vie scientifique.
- L'établissement de statistiques anonymisées prenant en compte les BOE dans le bilan social serait extrêmement informatif.

---

#### 5. POINTS NON ABORDES

- Visio et télétravail
- Nouvelles institutionnelles : FIPHFP, plan d'action 2020-2023, etc.
- Outils d'échange : liste mail, espace Slack, etc.
- Benchmarking : prise en charge dans d'autres institutions, dans les universités à l'étranger ?
- Communication : CS, CSI, conseil de direction, nouveaux entrants
- Case BOE - CRAC
- Handicap d'un proche, d'un enfant à charge